

DEPARTEMENT

de la **COMMUNE DE ROUSSENNAC**

AVEYRON

**Séance du vendredi 07 avril 2023**

<b>Date de la convocation</b> 31/03/2023 <b>Date d'affichage</b> 31/03/2023 <b>Membres :</b> <b>En Exercice :</b> 15 <b>Présents :</b> 14 <b>Votants :</b> 15	<i>L'an deux mille vingt-trois et le sept avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS (Maire),</i>  <b>Présents :</b> Marie-Laure CAMBOULAS, Thibault CAMMAN, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Jean-Claude FROMENT, Joël FROMENT, Pierre JOULIA, Thomas LAMOTTE, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Guillaume POUJOL, Françoise VIAROUGE <b>Représenté(e)s :</b> Carine MARTIN par Sébastien CAYSSIALS <b>Excusé(e)s :</b> <b>Secrétaire de séance :</b> Marie-Laure CAMBOULAS
--	---

**Objet: Vente terrain communal à Madame et Monsieur Miossec Valérie et Nicolas - DE\_20230407\_011**

Monsieur Le Maire rappelle que Madame et Monsieur Miossec souhaitent acquérir les parcelles B 524 et B 525 d'une surface totale de 1180 m<sup>2</sup> appartenant à la commune de Roussennac afin d'y construire une maison d'habitation.

Vu l'article L.3211-14 du cadre général de la propriété des personnes publiques

Vu l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales

Après avoir délibéré, le conseil municipal de Roussennac à l'unanimité :

**Décide :**

- De vendre à Madame et Monsieur Miossec Valérie et Nicolas la parcelle B524 de 690 m<sup>2</sup> et la parcelle B525 de 490 m<sup>2</sup> au prix de 15 €/m<sup>2</sup> TTC.
- De charger M Le Maire à effectuer les formalités nécessaires et lui donne délégation de signature dans ce dossier.

**Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en Sous-Préfecture  
le 10 avril 2023  
et publication ou notification  
le 10 avril 2023

Roussennac, le 10 avril 2023.

Pour extrait conforme.

La secrétaire de Séance  
Marie-Laure CAMBOULAS



Le Maire  
Sébastien CAYSSIALS

